

ARTPRICE.COM

Société Anonyme au capital de €. 6 400 651

Siège social : Domaine de la Source 69270 Saint-Romain au mont d'Or

R.C.S : LYON 411 309 198

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2012 - (1^{ère} Résolution)

Fident Audit

2 rue de la Claire,

69009 Lyon

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

S.F.C.

Parc de Crécy, 6A Rue Claude Chappe

69370 Saint Didier au Mont d'Or

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Fident Audit
2 rue de la Claire,
69009 Lyon

S.F.C.
Parc de Crécy, 6A Rue Claude Chappe
69370 Saint Didier au Mont d'Or

ARTPRICE.COM

Domaine de la Source
69270 Saint-Romain au mont d'Or

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions
AGE du 30 mars 2012 - (1^{ère} Résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société ARTPRICE.COM et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Lyon, le 2 mars 2012

Les commissaires aux comptes

Pour Fident Audit
Roger-Pierre Jérabek

Pour S.F.C.
Régis Lacroix